Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260226-202602265-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 FEVRIER 2026 à L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 05

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 20 février 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 19 h 15.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*La Forêt-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Christian PENNANECH Liesbeth VAN HORNE Jean-Christophe CORBEL Anne BOURBIGOT	Michel LAHUEC Yannick CONNAN Gilberte LE NAOUR	Daniel GOYAT Marie-Françoise COSQUERIC Robert LE NAY Marie HELAOUET	Roger LE GOFF Laure CARAMARO Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laurent LE CAIN Christine JAN Gildas CORNEC Cindy BACCON Vincent ESNAULT	Thierry DIMET Pierre-Yves GUILLERMOU	David DEL NERO Corinne MARTIN Yvon ARZUR Mona CASELLINO	René ROCUET Gabrielle COSQUERIC Céline SIMONOU André GUILLOU
Absents excusés						
Christophe LABORY		Audrey LE MOINE	Maxime SIMON (procuration à Cindy BACCON)	Jean-Pierre MARC Stéphanie MONOT (procuration à Thierry DIMET)		Jérôme GOURMELEN (procuration à René ROCUET)
Nombre de conseillers présents			**30**	**Nombre de conseillers votants**		**33**

AMENAGEMENT DE 2 ARRETS DE CARS ET INSTALLATION DE SYSTEMES DE PARCAGE DES VELOS « PONT HENVEZ » A FOUESNANT

Dans le cadre de l'aménagement de la route de Mestrézec à Fouesnant incluant la réalisation d'une piste cyclable, dans la continuité de la mise en œuvre du schéma d'itinéraires cyclables, 2 arrêts de cars seront aménagés.

Ils pourront être financés par la Région Bretagne à hauteur de 70 % des dépenses HT subventionnables dans la limite de 40 000 €.

Des systèmes de parcage à vélos seront installés à proximité des arrêts et pourront être financés par la Région Bretagne à hauteur de 70 % des dépenses HT subventionnables dans la limite de 15 000 €.

L'ensemble de ces aménagements font l'objet d'une convention de financement annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260226-202602265-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (une abstention : Vincent ESNAULT), décide :

➔ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne et à signer tout document relatif à cette opération, notamment la convention de financement jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kercoat CS31046 - 29170 FOUESNANT

Président